

# COMPTES RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le trois décembre à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BACIAK, Maire.

**Présents** : Mrs BACIAK François, LAINE Henri, BAYON Robert, BLANCHARD Jacques, Mme BRAMANT Jacqueline, Mrs DELORME Vincent, PERRIN Patrice, FAYARD René, Mme FUET Nicole, Mrs DEAN Peter, DAUVILLAIRE Olivier, Mme TRIVINO Élisabeth.

**Absent(s) excusé(s)** : Mme JONINON-DESVIGNES Karine

Mme ROBILLARD Marinette ayant donné pouvoir à M. BACIAK François

Mme DUPUIS Fabienne ayant donné pouvoir à M. LAINE Henri

**Absent(s)** : -

**Secrétaire de séance** : Mme FUET Nicole

Le compte rendu de la précédente séance est adopté sans observation.

### LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes, applicables à compter du **1<sup>er</sup> JANVIER 2015** :

. Assemblée générale de société locale	: gratuit
. Manifestation organisée par une société locale sans perception de droit d'entrée et sans but lucratif	: gratuit
. Mise à disposition pour des obsèques civiles <i>NB : frais de chauffage, d'éclairage et nettoyage de la salle à la charge des familles</i>	: gratuit
. Repas annuel des sociétaires des associations locales à la demande et sous la responsabilité du président <i>NB : frais de chauffage, d'éclairage et de nettoyage de la salle à la charge de l'association</i>	: gratuit
. Toute utilisation par une association locale ou par un particulier de <b>SEMUR</b>	: <b>86,90 €</b>
. Commerçant ou restaurateur de SEMUR pour des personnes extérieures à la commune	: <b>118,90 €</b>
. Sociétés ou particuliers <b>EXTERIEURS</b> à la commune	: <b>170,10 €</b>
. Occasions de type <b>VIN D'HONNEUR</b> :	
Particulier / Association / Commerçant de Semur	: <b>34,70 €</b>
Personne extérieure à la commune	: <b>68,20 €</b>

– *Ventes diverses au déballage : 2 unités de location pour 3 jours d'occupation  
(NB : le montant de la location sera remis à la prise des clés)*

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les **REDEVANCES SUPPLEMENTAIRES** suivantes :

- . Caution sous forme de chèque versée lors de la signature du contrat : **167 €**
  - . Chauffage, électricité suivant consommation : **0,26 €**
  - . Nettoyage de la salle : **78 €**
- (Supplément pour achèvement du nettoyage : au temps réel et sur la base du coût horaire de l'agent)

Le Conseil Municipal fixe comme suit les **TARIFS DE LOCATION DE LA VAISSELLE** :

- . Vaisselle : **45,50 €**
- . Verres seuls : **24,20 €**

### **TARIFICATION DE LA VAISSELLE MANQUANTE**

Le pichet	: 13,60 €	L'assiette	: 6,20 €
Le verre à eau ou à vin	: 3,80 €	La coupe à champagne	: 3,80 €
La tasse à café	: 3,80 €	Le saladier	: 17,20 €
Le plat à servir	: 13,60 €	Le plat à rôtir	: 19,50€
Le couteau à pain	: 21,10 €	Le couteau à découper	: 24,50 €
La fourchette	: 2,50 €	La cuillère à café	: 2,60 €
La grosse cuillère	: 2,60 €	Le couteau	: 5,00 €
La louche	: 7,40 €	Le plateau	: 8,60 €
La planche à découper	: 24,60 €		

### **MISE A DISPOSITION SALLE DES FETES / SALLE DE REUNIONS DE LA MAISON DU CHAPITRE**

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs de mise à disposition de la salle des fêtes et de la salle de réunions de la Maison du Chapitre, pour des réunions, assemblées générales, journées de formation ... tenues par des organismes extérieurs à la commune :

Salle des fêtes : **39,40 €**

Salle de réunions de la Maison du Chapitre : **29,30 €** la ½ journée.

### **FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'EXERCICE 2015**

Le Conseil Municipal fixe comme suit les principaux tarifs communaux applicables à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2015** :

#### **CONCESSION DE TERRAIN AU CIMETIERE :**

Concession **CINQUANTENAIRE** : **90,30 €** le m<sup>2</sup> (soit **225,80 €** pour une concession de 2,50 m<sup>2</sup>)

Concession **TRENTENAIRE** : **61,80 €** le m<sup>2</sup> (soit **154,50 €** pour une concession de 2,50 m<sup>2</sup>)

#### **EMPLACEMENT COLUMBARIUM :**

Concession **TRENTENAIRE** : **556,50 €**

Concession **CINQUANTENAIRE** : **865,70 €**

#### **INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE :**

422,00 € pour la totalité de l'année

#### **LOCATION REMORQUE COMMUNALE :**

Réservée exclusivement aux entreprises qui effectuent des travaux au cimetière.

Tarif : 33,30 € la demi-journée

### **MISE A DISPOSITION STADE MUNICIPAL :**

Au lieu-dit « La Fay », pour tenir compte des frais liés à l'utilisation de l'eau et de l'électricité :  
20 €

### **TARIFS DES SERVICES LOCAUX** **ANNEE 2015**

#### **REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal fixe à **1,07 €** la redevance assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal fixe à **310,30 €** la taxe de raccordement au réseau d'assainissement.

### **TARIF GARDERIE 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient à 0,87 € le ticket par garderie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **VIREMENTS DE CREDITS**

Le Conseil Municipal,

Après examen des crédits de l'exercice 2014,

Considérant que certains crédits ne sont pas utilisés et que d'autres prévus à un chapitre sont insuffisants, autorise les prélèvements suivants :

#### **Budget communal**

##### **Section fonctionnement**

Article 60632 : + 500 €

Article 6231 : + 100 €

Article 62878 : + 500 €

Article 61522 : - 3 600 €

Article 6226 : + 1 800 €

Article 6251 : + 100 €

Article 6455 : + 600 €

### **FRAIS GESTION BLOG**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la commune rembourse à Monsieur François BACIAK, Maire, les frais de gestion du blog, soit la somme de 119,95 €, correspondant à un an d'abonnement.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

#### **Propriété M. RIMMER David – Mme STRANG Lauren**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Andréa GAULARD, Notaire à Marcigny, concernant l'immeuble cadastré section AH n°29, d'une superficie de 332 m<sup>2</sup>, appartenant à M. RIMMER David et Mme STRANG Lauren, et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**  
**Propriété M. CASTELLANI-COLLET Stéphane – Mme PALENGAT Sandrine**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Olivier MANDRET, Notaire à Marcigny, concernant l'immeuble cadastré section AH n°26, d'une superficie de 728 m<sup>2</sup>, appartenant à M. CASTELLANI-COLLET Stéphane et Mme PALENGAT Sandrine, et soumis au Droit de Prémption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

**CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE**

Informé du passage d'une canalisation d'eaux usées sur la parcelle 1 du lotissement des Croix constituant une servitude,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte de constitution de cette servitude.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « LES AMIS DE LA COLLEGIALE SAINT HILAIRE »**

Informé de la rénovation d'un vitrail de l'Eglise par M. Lahoucine, dont le coût a été supporté par l'association « *Les Amis de la Collégiale* »,

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à ladite association une subvention exceptionnelle de **350 €** correspondant au montant de la facture de M. Lahoucine.

**ISOLATION GROUPE SCOLAIRE**

**SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

Informé de l'attribution possible d'une enveloppe parlementaire pour le projet d'isolation au groupe scolaire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet d'isolation au groupe scolaire

CHARGE le Maire de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**ISOLATION THERMIQUE GROUPE SCOLAIRE**

Le Maire fait part du compte-rendu de la dernière réunion avec le CAUE et l'Agence Technique Départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer toutes les procédures nécessaires pour la recherche d'un maître d'œuvre et les consultations des entreprises.

**REHABILITATION LAGUNE DU BOURG**

Informé de la nécessité de procéder à la réhabilitation de la lagune du bourg, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les procédures nécessaires pour la réalisation d'une étude diagnostic du réseau d'assainissement (recherche d'un bureau d'étude, demande de subvention).

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

## QUESTIONS DIVERSES

### ***Il est fait part :***

- . Du courrier du Secours Catholique, section de Marcigny, présentant les activités de l'association.
- . Du compte-rendu de la réunion organisée avec le DRI concernant la limitation de la vitesse dans le bourg. Des comptages seront réalisés à différents endroits au printemps, afin d'aider à la réflexion sur les projets envisageables.
- . De l'avancement du site Internet (présentation de Peter Dean)
- . De l'avancement du livret d'accueil (présentation de Vincent Delorme et Elisabeth Trivino)
- . Du compte-rendu de la commission action sociale de la communauté de Communes (présentation de François Baciak et Jacqueline Bramant)
- . Du compte-rendu de la commission tourisme (présentation de Peter Dean). Un calendrier présentant les manifestations de chaque village sera distribué avec le bulletin communautaire.
- . Du compte-rendu de la commission environnement (présentation d'Henri Lainé). Les travaux de remise aux normes de la déchetterie seront réceptionnés le 4 décembre 2014.
- . De l'avancement du bulletin municipal

La cérémonie des vœux de la Municipalité à la population aura lieu le vendredi 9 janvier 2015 à 19h.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 8 janvier 2015 à 20h.